

## **Conseil Municipal du 16 mai 2014**

### **Aménagement foncier :**

La procédure d'aménagement foncier arrive à son terme. L'adjoint au maire Jean-Paul Bénas en a rappelé l'historique. Lors de la construction de l'A406, la société APRR a acquis tous les terrains touchés par l'emprise de l'autoroute et du barreau routier et s'est engagée à rétablir les accès des chemins communaux en créant un certain nombre de voies nouvelles. La commune, pour sa part, a émis le souhait qu'un cheminement soit créé le long du barreau de façon à relier les différentes voies rurales que l'autoroute a coupées. Dans ce dossier, la commune de Replonges est maître d'ouvrage. Il reste aujourd'hui à désigner un maître d'œuvre pour définir précisément, avec APRR, les travaux connexes à réaliser et à choisir l'entreprise chargée d'exécuter ces travaux. Le financement sera assuré par APRR.

### **Comptes rendus des commissions :**

Les commissions qui se sont réunies au cours de ce mois ont fait le point sur les dossiers en cours et dressé les grandes lignes des travaux à prévoir pour les années à venir. Chaque adjoint en a fait le compte rendu.

### **Bâtiments**

La réfection des salles de classe sera poursuivie. Il est envisagé également un certain nombre de travaux visant à économiser l'énergie à l'espace Limorin.

### **Voirie**

Des propositions d'aménagements sécuritaires ont été faites : création de passages surélevés, cheminements piétonniers, plateaux zone 30... Il est prévu aussi d'optimiser le stationnement aux abords de l'école publique, de créer de nouveaux parkings autour de la mairie, de la salle polyvalente et à la Madeleine. Un vaste programme qui sera défini par ordre de priorité et qui s'étalera vraisemblablement, comme l'a souligné le maire, sur toute la mandature.

### **Environnement**

Il a été proposé de ne pas inscrire la commune pendant un ou deux ans au concours départemental des villages fleuris, le temps de mettre en place le fleurissement des espaces nouvellement créés, mais le concours communal est maintenu.

### **Rythmes scolaires :**

Le décret complémentaire sur la réforme des rythmes scolaires, paru en mai 2014, a permis des assouplissements par rapport à celui du 24 janvier 2013. Les cinq matinées de classe demeurent obligatoires mais les activités périscolaires ont été regroupées sur une seule après-midi. La municipalité et le conseil d'école se sont prononcés sur le jeudi après-midi et ont défini les horaires pour les 323 élèves scolarisés à l'école publique. Ces derniers s'établissent ainsi : de 8 h 30 à 11 h 30 et 13 h 30 à 16 h 30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi et le mercredi de 9 à 12 heures, étant précisé que l'accueil périscolaire fonctionnera dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui (y compris le mercredi matin)

Le jeudi après-midi, les enfants pourront participer à des activités liées aux quatre thèmes suivants : « sports », « arts et culture », « citoyenneté », « découverte de mon environnement et jeux et détente ». La participation à ces activités n'est pas payante et elle est facultative mais les familles ont l'obligation d'inscrire leur enfant pour une année, ceci, afin de pouvoir

gérer l'encadrement. A ce propos, précisons que les animateurs seront recrutés par la communauté de communes à raison d'un animateur pour 18 enfants.

Les activités seront réparties sur plusieurs sites : l'école, le gymnase scolaire, la salle polyvalente et le pôle culturel.

Une réunion publique sera organisée le 3 juillet à la salle Limorin au cours de laquelle cette réforme sera détaillée aux parents.

### **Changement des horaires d'ouverture de la mairie**

Jusqu'à présent, la mairie était ouverte au public du lundi au vendredi de 10 à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30 et le samedi matin de 9 à 12 heures. Désormais, elle ouvrira à 8 h 30 et sera fermée le samedi matin et le mercredi après-midi .